EAN : 978-2-233-00737-7
éditions A.Pedone 2015

TITRE 3
LE DROIT DES ÉTATS DE FACILITER LA PRODUCTION ET LA CIRCULATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES CONTRE LES PANDÉMIES

D'une manière générale, toute protection conférée par des droits de propriété intellectuelle a pour but de parvenir à un équilibre entre incitation à l'innovation et accès du public à la création. Ainsi, le brevet offre à l'inventeur, en contrepartie de la divulgation de son invention, les moyens légaux d'empêcher les tiers de fabriquer, d'utiliser, d'offrir à la vente, de vendre ou d'importer l'invention durant une période minimale, sous réserve d'un certain nombre d'exceptions, et le droit de fixer des prix plus élevés que dans une situation concurrentielle. Le monopole conféré par le brevet encouragerait l'investissement dans la recherche tandis que la divulgation de l'invention permettrait à terme de développer de nouvelles inventions en se basant sur les informations existantes. Dans le cadre des brevets conférés dans le secteur pharmaceutique, cet équilibre conduit beaucoup d'observateurs à conclure que :

> « la protection conférée par les brevets est essentielle pour encourager la création de médicaments indispensables, notamment pour lutter contre les grandes épidémies comme le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, dans la mesure où elle constitue un formidable levier pour l'investissement dans des programmes longs et coûteux de recherche et développement de nouveaux médicaments. Il est clair que sans la protection des brevets, les médicaments actuellement disponibles sur le marché pour traiter le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme n'auraient pu être mis au point. En outre, grâce au système des brevets, les informations techniques ayant conduit à la création des médicaments sont rendues disponibles, ce qui permet à la recherche de progresser dans le développement de nouveaux médicaments en s'appuyant sur ces informations »[1234].

Certains États considérant qu'il ne pouvait y avoir égalité d'accès aux marchés entre des produits soumis à des régimes de droits de propriété intellectuelle différents, les négociateurs du cycle de l'Uruguay, qui devait conduire à la création de l'OMC, adoptèrent l'Accord sur les ADPIC. Cet Accord impose une protection minimale de la propriété intellectuelle à l'échelle de tous les Membres

[1234] Patrick RAVILLARD, « La décision du 30 août 2003 sur l'accès aux médicaments : une étape historique dans le processus des négociations de l'OMC », *Propriétés intellectuelles*, 2004, n° 10, p. 536.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

Extrait de l'ouvrage :
LE DROIT INTERNATIONAL FACE AUX PANDEMIES :
VERS UN SYSTEME DE SECURITE SANITAIRE COLLECTIVE ?
de Hélène DE POOTER
EAN : 978-2-233-00737-7
éditions A.Pedone 2015

de l'OMC, ce qui, en réduisant les risques de contrefaçon, garantirait à certaines marchandises protégées un meilleur accès aux marchés[1235].

D'un autre côté, le monopole conféré par le brevet peut parfois entraver l'accès du public à l'invention, ce qui est particulièrement néfaste en matière de pandémies. Plusieurs dispositions de l'Accord sur les ADPIC limitent explicitement ou implicitement la portée du brevet, sauvegardant ainsi le droit des Membres de l'OMC de faciliter la production et la circulation de produits de santé accessibles pour lutter contre les pandémies, dont on verra l'étendue (chapitre 5). En pratique, cette latitude n'est pas pleinement exploitée par les États pour protéger la vie et la santé de leurs populations contre les pandémies, et l'exercice du droit de protéger la santé publique rencontre quelques obstacles (chapitre 6).

[1235] Dominique CARREAU, Patrick JUILLARD, *Droit international économique*, *op. cit.* n. 980, § 12.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info